

Secteur Paroisses et formation

Evaluation des objectifs de la législature 2008 - 2011

Objectif de la législature	Etat	Commentaire
<p>1. Nous encourageons la cohabitation entre les générations dans l'Eglise et la société. Nous nous référons à l'évolution de la structure des âges mais aussi à la solidarité entre les générations.</p>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités en faveur de la jeunesse et des aînés sont de plus en plus souvent regroupées sous la bannière du travail inter-générations. Les offres favorisant la rencontre entre les générations gagnent en importance (cf. aussi www.generationen.ch). • Le « troisième âge » est plus en point de mire, notamment en rapport avec le recrutement de bénévoles ou de collaborateurs volontaires. Les offres dans ce contexte existent et sont bien sollicitées. • Ce travail doit être poursuivi.
<p>2. Nous soutenons par le biais du projet « Les quatre générations de l'Eglise » l'ensemble des services et prestations qui répondent aux besoins des différentes générations afin que l'Eglise reste à la fois un soutien et un interlocuteur pour chaque âge de la vie.</p>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Les paroisses disposent de différentes bases pour leur travail, des meilleures pratiques (best practice) et d'offres de formation. • La mise en relation entre travail pour le troisième âge et pour la jeunesse est établie.
<p>3. Nous soutenons les jeunes et les jeunes adultes dans les phases de transition de leur vie. Dans le cadre de projets, nous créons des situations dans lesquelles les jeunes et les jeunes adultes en recherche peuvent découvrir l'Eglise dans sa diversité.</p>	Partiellement réalisé	<ul style="list-style-type: none"> • La motion « L'Eglise pour les jeunes » a été mise en œuvre. Une partie des demandes formulées par les motionnaires peuvent être poursuivies dans le cadre du mandat de base. • Le projet Présence est aujourd'hui bien intégré dans différentes écoles et localités. • Les offres participatives pour les jeunes sont très sollicitées. • L'offre de conseils pour les personnes travaillant avec les jeunes a été étendue de façon ciblée. • Le Reformiertes Forum (forum réformé) a été évalué; sa conception a été adaptée. Il offre aux étudiants (et aux enseignants) des possibilités de réflexion sur leur condition humaine. • Ce travail doit être poursuivi.
<p>4. Nous sensibilisons les instances concernées à la nécessité de considérer le bénévolat comme une tâche de gestion consistant à recruter, accompagner et promouvoir les bénévoles pour accomplir différentes tâches ecclésiales.</p>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Le thème du bénévolat a été intégré dans les offres de formation destinées aux autorités sur le double plan d'une tâche de direction et de ressource. • Le guide et le matériel de travail en rapport avec le bénévolat ont été révisés et sont à la disposition des paroisses (autorités et employés). • Les paroisses disposent, sur Internet, de documents de base et des meilleures pratiques pour les nouveaux champs d'activité définis pour les bénévoles. • Ce travail doit être poursuivi.

<p>5. Nous facilitons l'accès des collaborateurs de l'Eglise et d'autres personnes intéressées aux prestations de renseignements et de conseils. Nous évaluons la nécessité de mettre sur pied un médiateur ecclésial.</p>	<p>Partiellement réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le bureau de renseignements pour conseils de paroisse est très sollicité. Le triage entre les secteurs et les services généraux de l'Eglise est assuré. Remarque: les possibilités techniques (transmission directe des appels téléphoniques au collaborateur/ /à la collaboratrice compétent/e) seront nettement améliorées lors de l'emménagement dans la Maison de l'Eglise; la convivialité de ce service s'en trouvera considérablement augmentée. • Les ressources du personnel en matière de conseil sont pleinement exploitées. • Les paroisses disposent de matériels et de guides utiles sur Internet. • La question concernant la nécessité d'un médiateur ecclésial n'a pas encore été traitée de façon définitive. En effet, la réponse dépend de différents projets en cours (réorganisation, ministères pastoraux régionaux, révision partielle du règlement ecclésiastique, réorganisation du bureau de renseignements dans la perspective de la Maison de l'Eglise).
<p>6. Nous incitons les paroisses à prendre part à des projets régionaux de développement, à y intégrer des valeurs chrétiennes et à offrir des perspectives d'espoir aux régions rurales.</p>	<p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'association Jakobsweg.ch (Chemin St-Jacques) a été créée; il s'agit d'un important partenaire pour la coopération régionale,. • Le potentiel dans le domaine du pèlerinage a été exploité de manière ciblée. La nouvelle formation d'accompagnant/e des pèlerins rencontre un beau succès. • La collaboration de l'Eglise à l'aménagement des parcs naturels contribue à susciter l'espoir dans les régions.
<p>7. Nous encourageons la coopération entre les paroisses.</p>	<p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les paroisses sollicitent les compétences en matière de conseils. • Les paroisses disposent, sur Internet, des meilleures pratiques et de documents utiles (listes de contrôle, modèles de contrats). • Des rencontres régulières donnent à des paroisses similaires l'occasion d'apprendre les unes des autres. • Ce travail doit être poursuivi.
<p>8. Nous soutenons la collaboration et la compréhension entre les différents niveaux de l'Eglise. Conjointement avec les responsables, nous clarifions les tâches imparties aux arrondissements ecclésiastiques et élaborons une structure ad hoc.</p>	<p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau règlement d'arrondissement a été élaboré, puis examiné par le Synode. • Les arrondissements disposent d'offres de conseils et de modèles de règlements sur Internet.
<p>9. Nous clarifions les questions relatives à la direction d'une paroisse et aux responsabilités dans le cadre de la collaboration interparoissiale. Les actes législatifs de l'Eglise clarifient les compétences. Les outils nécessaires au travail de direction sont disponibles.</p>	<p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement ecclésiastique a été partiellement révisé. Le projet a été examiné par le Synode. • Les ordonnances correspondantes seront adaptées en temps opportun. • Les offres de formation nécessaires seront conçues en temps opportun.

<p>10. Nous nous concentrons, dans les activités de formation protestantes, sur la pratique de la foi et l'intégration des questions de foi dans les différents champs de formation. Nous attachons de l'importance à la capacité de dialogue dans un contexte interculturel et aux différentes manières d'accéder à la formation d'adultes en Eglise.</p>	<p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les cours de théologie protestante sont organisés régulièrement dans différentes régions du territoire de l'Eglise. • Les séminaires thématiques consacrés au dimanche de l'Eglise et à la Journée mondiale de prière jouissent d'une grande popularité. • Les paroisses disposent, sur Internet, d'offres de formation pour adultes intéressantes et stimulantes, sous forme d'une foire aux idées. • Le thème « Ouvrez les temples! » a été lancé en organisant différentes rencontres et en lançant la brochure "Accueil et confiance" • Ce travail doit être poursuivi.
<p>11. Nous formons les responsables des paroisses à leurs tâches de direction en tenant compte des évolutions de société et des changements démographiques.</p>	<p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les offres de formation ont été révisées et harmonisées entre elles. Elles sont désormais proposées sous forme modulaire. • Les offres de formation sont davantage mises en œuvre d'entente et en collaboration avec d'autres secteurs des services généraux de l'Eglise. • Les taux de participation sont élevés. • Ce travail doit être poursuivi.

Berne, en décembre 2010
Secteur Paroisses et formation